

## Le monde selon Google

Gilles Deschatelets

Volume 51, numéro 3, juillet–septembre 2005

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1029494ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1029494ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

### Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

### ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

### Citer ce document

Deschatelets, G. (2005). Le monde selon Google. *Documentation et bibliothèques*, 51(3), 163–164. <https://doi.org/10.7202/1029494ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 2005

Cet article est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

**é**rudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

# Le monde selon Google

GILLES DESCHATELETS

LE CÉLÈBRE MOTEUR DE RECHERCHE GOOGLE est en voie de devenir LE phénomène de l'Internet. Côté en bourse depuis à peine un an (à 85 \$ l'action au départ et à plus de 283 \$ aujourd'hui), Google vaut présentement près de 80 milliards de dollars. Créé en septembre 1998 en Californie, dans un garage de Menlo Park, le moteur de recherche Google a rapidement distancé ses principaux concurrents, Yahoo! et MSN Search, avec respectivement 46,2 % des parts de marché, contre 22,5 % et 12,6 %. Mais Google a de l'ambition. Depuis un an, il étend et diversifie considérablement ses activités sur le Web : service de courriel (Gmail, qui offre présentement 2500 mégaoctets de stockage gratuit), logiciel gratuit d'archivage de photos (Picasa2), logiciel d'indexation et d'archivage de texte contenu dans Word, les courriels et les fichiers PDF (Google Desktop), service de paiement électronique, logiciel gratuit d'accès à des photos de la Terre prises au cours des dernières années par avion et satellite (Google Earth ou Google Terre).

Il ambitionne maintenant de devenir une bibliothèque numérique géante. En effet, depuis la fin de 2004, Google a signé des ententes de collaboration avec les bibliothèques de Harvard, de l'Université du Michigan, de Stanford, d'Oxford et la New York Public Library, ententes par lesquelles Google numérise des livres et autres contenus provenant des collections de ces bibliothèques, et les rend disponibles par son moteur de recherche. Un vieux rêve encyclopédique refait surface : l'accès universel (électronique, cette fois) à l'ensemble des connaissances écrites. Mais ce noble objectif n'est pas sans soulever plusieurs questions et objections. Tant que les contenus numérisés sont libres de droits d'auteur, pas de problème, bien au contraire. Là où le bât blesse, c'est lorsque Google se met à numériser, sans permission, des documents dont les droits d'auteurs subsistent. Alors là, pour les éditeurs, il y a péril en la demeure. Certes, il est prévu que les documents, dans ce dernier cas, ne soient pas accessibles intégralement et que Google ne ferait qu'en signaler la notice bibliographique et « quelques extraits ». Cela n'a toutefois pas réussi à calmer les critiques qui se sont faites de plus en plus nombreuses, surtout en Europe où l'on a même ressorti la menace de l'hégémonie culturelle américaine. À tel point que Google annonçait, en août 2005, la suspension

(jusqu'en novembre 2005) de sa controversée initiative de numérisation, « *le temps d'arriver à un accord avec les détenteurs des droits d'auteur de ces ouvrages* ». Adam Smith, le responsable du programme de numérisation, explique, sur le site Web de Google, qu'il veut discuter du projet et de ses modalités avec les éditeurs et les auteurs. Le projet Google Print, annoncé à la fin de 2004, vise à numériser, sur une période de six ans, plus de 15 millions de livres provenant des cinq grandes bibliothèques impliquées, et on en estime le coût à quelque 200 millions de dollars. Google a d'ailleurs déjà considérablement investi dans le développement de la technologie nécessaire (caméras robotisées) à une numérisation massive.

Ce projet fascinant fait suite à plusieurs autres initiatives similaires : le projet Gutenberg qui offre, depuis 1971, quelque 13 000 livres ; le Online Books Page qui existe depuis plus de 10 ans et offre un accès gratuit à quelque 20 000 livres ; le projet Internet Archive qui vise à numériser 1 million de livres ; le National Academy Press, projet de l'éditeur du même nom, qui offre un accès gratuit à plus de 3 000 de ses publications. En outre, plusieurs fournisseurs commerciaux offrent un accès payant à des publications numériques. Les plus connus sont certes NetLibrary (offert par OCLC) et eBrary.

Il y a lieu de s'interroger de l'impact de ces projets et initiatives sur le rôle des bibliothèques et le travail des bibliothécaires. Mentionnons, tout d'abord, que la réaction des bibliothécaires et des archivistes à l'initiative de Google a été, dans l'ensemble, très positive, malgré les inquiétudes concernant la question du droit d'auteur. Les plus pessimistes avancent que ces mégaprojets de bibliothèques numériques rendront bientôt obsolètes les bibliothèques « traditionnelles », voire les bibliothécaires. À l'inverse, plusieurs croient que les bibliothèques et les bibliothécaires bénéficieront grandement de ces programmes de numérisation. En effet — et je partage tout à fait cette opinion —, il ne suffit pas de numériser massivement des tonnes de documents pour en faire automatiquement des bibliothèques. La bibliothèque n'est pas qu'un dépôt de livres, c'est d'abord et surtout un service d'accès aux documents et à l'information qu'ils contiennent. Or les bibliothécaires sont les véritables spécialistes de l'information. Que ce soit en amont (auprès des organismes de numérisation) ou en aval

(auprès des utilisateurs), le rôle de médiation et de conseil du bibliothécaire sera grandement accentué et valorisé par ces « bibliothèques » (je préfère les termes « dépôts » ou « entrepôts ») numériques. Cela dit, il est clair que le rôle de la bibliothèque, en tant que dépôt de ressources documentaires, sera considérablement modifié avec l'arrivée des collections numériques. Il l'est d'ailleurs déjà. Une partie sans cesse croissante des collections sera « virtuelle », c'est-à-dire qu'elle ne sera pas physiquement sur les rayons de la bibliothèque, tout en étant quand même accessible aux usagers. Les notions de possession, d'acquisition, voire de collection, doivent donc être redéfinies. Dans le cas de la NetLibrary, par exemple, la bibliothèque ne « possède » plus les livres, mais en achète (ou loue ?) un droit d'accès, généralement annuel, pour ses clients. Le programme Google Print diffère un peu de ce système en ce que Google crée deux exemplaires de chaque ouvrage numérisé : un pour lui-même et un pour la bibliothèque partenaire ayant fourni la copie imprimée pour la numérisation. Mais le malaise persiste. Comme le dit Wade Roush dans *The Infinite Library* (*Technology Review*, mai 2005, [http://www.technologyreview.com/articles/05/05/issue/feature\\_library.asp](http://www.technologyreview.com/articles/05/05/issue/feature_library.asp)): « *Letting a for-profit organization like Google mediate access to library books, after all, could either open-up long-hidden reserves of human wisdom or constitute the first step toward the privatization of the world's literary heritage.* »

Que va-t-il arriver du droit d'exception des bibliothèques concernant le droit d'auteur (la notion d'utilisation équitable)? Quel impact, à moyen et à long terme, l'accès direct à des millions de documents va-t-il avoir sur la fréquentation des bibliothèques? Sommes-nous une espèce menacée ou en voie de disparition? Comme le dit Wade Roush: « *Checking out a library book could become as anachronistic as using a payphone, visiting a travel agent to book a flight, or sending a handwritten letter by post.* »

Je crois que l'univers numérique est là pour rester et qu'il occupera une place de plus en plus prépondérante dans le stockage, la conservation et la diffusion des documents et de l'information. Je suis convaincu toutefois que, s'ils savent s'adapter — et l'histoire montre qu'ils ont toujours su le faire —, les bibliothécaires et les bibliothèques verront leur rôle social fortement valorisé dans un environnement de plus en plus numérique, notamment par l'ajout de valeur, la médiation et le conseil. Selon Abbey Smith, du Council on Library Information and Resources (Wade Roush, 2005): « *I think it will be what it has always*

*been: their [librarians] ability to scan a large universe of knowledge out there, choose a subset of that, and gather it for description and cataloguing so people can find reliable and authentic information easily. The only difference: librarians will have a much bigger universe to navigate.* »

Pour demeurer dans le vif du sujet, le présent numéro de *Documentation et bibliothèques* s'ouvre sur un intéressant article de Jules Larivière sur le droit d'auteur, la notion d'utilisation équitable et les services de photocopie dans les bibliothèques. Il y commente la décision de la Cour suprême du Canada à ce sujet, rendue en mars 2004. Il analyse et commente l'importance de cette décision « *au moment où le parlement canadien s'apprête à débattre une nouvelle loi sur le droit d'auteur qui tiendra compte de l'environnement numérique* ».

L'article de Clément Arsenault fait état, par ailleurs, des résultats d'une recherche sur les problèmes de repérage, dans les bibliothèques et des systèmes d'information occidentaux, des ressources bibliographiques en langue chinoise, mettant en évidence les limites de la romanisation des caractères chinois (pinyin). Il conclut en proposant quelques pistes de solution.

Latifa Limam présente les résultats d'une enquête sur la situation financière des bibliothèques municipales des villes moyennes en France. Elle y constate la précarité budgétaire de ces bibliothèques et souligne, notamment, l'importance de la perception des élus quant au niveau de financement et, partant, à l'évolution et la survie même des bibliothèques.

Enfin, Roger de la Sablonnière, Jeanne Simard et Marc-André Morency rapporte une intéressante innovation pédagogique à l'Université du Québec à Chicoutimi: un système intégré (à partir d'un portail public multimédia) de conseil et de support en matière documentaire, dans un département de sciences économiques et administratives.

En chronique, Céline Robitaille-Cartier brosse un bref portrait de Georges Cartier (1929-1994) qui fut notamment fondateur et premier directeur de la Bibliothèque nationale du Québec et directeur de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal. Pour sa part, Gaston Bernier nous offre, à partir d'une riche expérience personnelle et d'une réflexion plus générale, un tour d'horizon de l'organisation et de la gestion des ressources documentaires d'un parlement.

Bonne lecture!